

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

RAPPORT ANNUEL 2022

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Société anonyme au capital de 10.000.000 Dinars

2, Rue de Turquie - Tunis

R.N.E N° 001166C

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	P 03
ENVIRONNEMENT FINANCIER EN 2022	P 04
ACTIVITES ET RESULTATS DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	P 05
PARTICIPATIONS	P 10
ACTIONNARIAT	P 11
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONTROLE INTERNE	P 11
LE TITRE EN BOURSE	P 12
AFFECTATION DES RESULTATS	P 12
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	P 13
ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE	P 13
PROJET DE RESOLUTIONS	P 14
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 15
ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2022	P 22

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur Zouheir HASSEN

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Radhouane ZAYANI

ADMINISTRATEURS

Monsieur Selim RIAHI

Monsieur Khaled EL FEKIH

La BANQUE DE TUNISIE

ASTREE Assurances

DELTA FINANCES

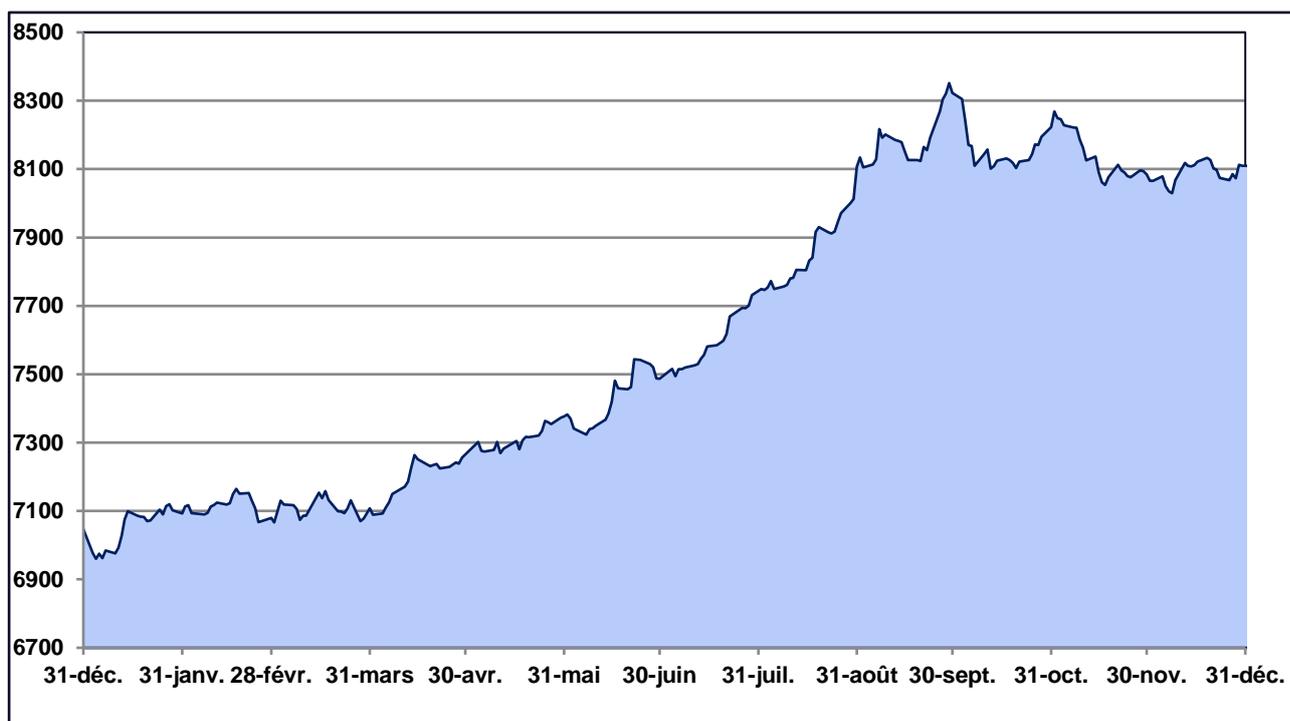
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

ENVIRONNEMENT FINANCIER EN 2022

LA TENDANCE DES INDICES

L'Indice Tunindex en 2022



Malgré une économie fragilisée par les répercussions de la crise Covid-19 et du conflit en Ukraine, le ralentissement de la croissance mondiale, les incertitudes économiques et politiques et les difficultés des finances publiques tunisiennes, la Bourse de Tunis a pu terminer l'année 2022 sur un résultat positif.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2022, l'indice principal de la Bourse de Tunis, le TUNINDEX, s'est apprécié de 18,52%, tiré vers le haut par la performance des valeurs bancaires, les montants appréciables des dividendes distribués et la bonne progression du résultat global des sociétés cotées.

Cependant, la situation macroéconomique nationale, l'attente de la conclusion d'un accord avec le FMI et le risque d'une nouvelle dégradation de la note souveraine ont impacté négativement les cours boursiers au cours du dernier trimestre de l'année, faisant perdre -2,89% au TUNINDEX à partir du 29 Septembre 2022.

Au total, après deux années baissières consécutives en 2019 (-2,06%) et 2020 (-3,33%), et une timide reprise de 2,34% en 2021, le TUNINDEX affiche en 2022 une progression de 15,10%.

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20, composé des 20 plus grandes valeurs et les plus liquides sur le marché, a suivi la même tendance que le TUNINDEX, en gagnant 18,09% en 2022 contre 2,24% en 2021, clôturant ainsi l'année à 3.592,21 points contre 3.041,99 points en 2021.

Le Marché secondaire de la Bourse

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 3.350 MD durant l'exercice 2022 contre 2.585 MD en 2021, marquant ainsi une hausse de 29,6%.

Le compartiment principal de la Bourse, « la Cote », a enregistré une augmentation du volume des transactions de 5,7%, passant de 1.672 MD au 31/12/2021 à 1.767 MD au 31/12/2022. Les transactions de blocs ont représenté une part de 22% du volume des échanges sur les titres de capital et une part de 19% sur la Cote de la Bourse, soit 341 MD contre 573 MD en 2021.

Sur le marché hors cote, les capitaux échangés ont augmenté de 9,8% à 66 MD contre 60 MD en 2021.

Les opérations d'enregistrement et les déclarations ont totalisé 1.517 MD en 2022 contre 854 MD pour l'année 2021, soit une importante progression de 77,7%.

Le volume global des échanges est réparti à hauteur de 52,7% pour la Cote de la Bourse, 2% pour le Hors-Cote, et 45,3% pour les opérations d'enregistrement et les déclarations.

Sur l'année 2022, le volume quotidien moyen des échanges sur la Cote de la Bourse s'est élevé à 6,9 MD contre 6,7 MD en 2021.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 24.029 millions de dinars contre 23.262 millions de dinars à la fin de l'année 2021, enregistrant ainsi une hausse de 767 millions de dinars (soit 3,3%).

Deux nouvelles sociétés ont été introduites sur le marché principal de la Cote de la Bourse : la « Société Tunisienne d'Automobiles – STA » et les « Assurances Maghreb Vie », portant ainsi le nombre d'entreprises cotées à 82 au terme de l'année 2022.

ACTIVITES ET RESULTATS DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

1- ACTIVITES DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Durant l'exercice 2022, Placements de Tunisie SICAF a maintenu une structure de Bilan comparable à celle de 2021. Ainsi, le total du bilan est passé de 18 971 880 Dinars en 2021 à 18 237 176 Dinars en 2022.

1.1- Les titres d'investissement

Les titres d'investissement représentent 67% du total bilan. Ils s'élèvent à 12 268 071 Dinars au 31/12/2022.

Il y a lieu de rappeler que ces titres se composent des meilleures valeurs de la place et ce sur les plans valeur intrinsèque et rendement.

Les titres d'investissement se présentent au 31/12/2022 comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
ASTREE	471 000	13,387	6 305 067
MARE ALB (Ex COTUSAL)	13 924	119,262	1 660 604
AIR LIQUIDE	66 804	64,399	4 302 081
DA AIR LIQUIDE 1/30	8	6,250	50
ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
Nouveaux Emballages Tunisiens	2	84,500	169
Total			12 268 071

1.2-Les titres de placement

Les titres de placement représentent 27% du total bilan. Ils sont passés de 7 030 325 Dinars au 31/12/2021 à 5 003 034 au 31/12/2022. Cette baisse est due essentiellement aux rachats effectués sur le titre SICAV RENDEMENT qui ont servi essentiellement au règlement des dividendes décidés sur l'exercice 2021.

Les titres de placement se détaillent ainsi :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• SICAV- RENDEMENT	10 455	106,115	1 109 433
• Certificat de dépôt			1 000 000
• ARTES	52 418	7,176	376 174
• SAH LILAS	36 004	10,130	364 723
• SFBT	27 000	16,309	440 332
• CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864
• SOTUVER	27 000	5,776	155 964
• SOTUVER Nouvelle Gratuite	4 908	5,373	26 373
• ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533
• ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000
• UIB	10 000	12,153	121 530
• SITEX	3 682	22,451	82 664
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629
• LANDOR	2 290	8,300	19 007
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000
• SACEM	10 000	0,172	1 720
• Société TFT	1	10,000	10
Total brut			5 003 034
Provisions pour dépréciation des titres de placement			(329 360)
Total net			4 673 674

Des provisions pour dépréciation des titres de placement sont constatées sur les titres suivants :

Titre	Valeurs comptables	Provisions
• SFBT	440 332	70 324
• CARTHAGE CEMENT	445 521	42 845
• SITEX	82 664	60 904
• ARTES	376 174	100 717
• SAH LILAS	364 723	38 347
• LANDOR	19 007	4 503
• Société de gestion des exportations	10 000	10 000
• SACEM	1 720	1 720
Total	1 740 141	329 360

2- RESULTATS DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

2.1- Les revenus

Les revenus de Placements de Tunisie SICAF sont passés de 4 552 464 Dinars en 2021 à 3 571 192 Dinars en 2022 soit une baisse de 21,55%. Cette baisse est due principalement à la diminution des plus-values sur la cession des titres.

Les dividendes encaissés se sont élevés à 3 104 446 Dinars en 2022 contre 3 447 573 Dinars en 2021 soit une baisse de 9,95%. Cette baisse est liée essentiellement à la diminution des dividendes distribués par la société MARE ALB (Ex COTUSAL) qui sont passés de 1 503 792 Dinars en 2021 à 1 134 806 Dinars en 2022. Les dividendes encaissés se détaillent comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes 2022	Dividendes 2021
• MARE ALB (Ex COTUSAL)	13 924	81,500	1 134 806	1 503 792
• ASTREE	471 000	2,800	1 318 800	1 389 998
• SICAV - RENDEMENT	23 660	4,879	115 437	236 343
• AIR LIQUIDE TUNISIE	66 804	5,500	367 422	158 976
• ARTES	52 418	0,800	41 934	41 934
• SPDIT-SICAF	47 985	0,600	28 791	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	3,150	32 288	27 675
• SFBT	27 000	0,715	19 305	19 305
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725	10 725
• SOTUVER	27 000	0,400	10 800	9 180
• UIB	10 000	0,700	7 000	7 000
• SAH LILAS	28 803	0,205	5 905	5 245
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,230	6 900	5 000
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,300	3 600	3 120
• LANDOR	2 290	0,320	733	458
• TFT	1	-	-	31
Total			3 104 446	3 447 573

Les plus-values nettes réalisées au titre de l'exercice 2022 ont totalisé 41 281 Dinars contre 774 136 Dinars en 2021.

Les intérêts des certificats de dépôt ont totalisé 63 519 Dinars au 31/12/2022 contre 103 818 en 2021.

2.2- Les charges

Les charges, toutes catégories confondues, ont diminué de 14,79% pour s'établir à 270 924 Dinars contre 317 931 Dinars en 2021.

Dans l'ensemble, ces charges représentent 7,59% du chiffre d'affaires de 2022 contre 6,98% en 2021.

Les dotations aux amortissements et provisions sont passées de 268 334 Dinars en 2021 à 123 818 Dinars en 2022.

2.3- Le résultat de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2022 s'est élevé à 3 168 627 Dinars contre 3 956 985 Dinars en 2021, soit une baisse de 19,92%.

3- L'EVOLUTION DE LA SOCIETE ET DE SES PERFORMANCES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

	2018	2019	2020	2021	2022
Revenus d'exploitation	2 774 724	3 290 679	5 013 258	4 552 464	3 571 192
Résultat Net	2 543 715	2 828 001	4 488 178	3 956 985	3 168 627
Bénéfice par action	2,544	2,828	4,488	3,957	3,169
Dividende par action	2,200	2,200	4,000	3,900	2,500
Pay Out Ratio	86,48%	77,79%	89,13%	98,56%	78,89%
PER	18,13	16,44	10,47	11,15	13,29

4- LES INDICATEURS SPECIFIQUES :

INDICATEURS	Année 2022	Année 2021
Revenus	3 571 192	4 552 464
Dividendes	3 104 446	3 447 573
Dividendes reçus sur titres cotés	1 854 203	1 707 407
Dividendes reçus sur titres non cotés	1 250 243	1 740 166
Plus-values	41 281	774 136
Produits nets sur cessions de titres cotés	67 909	861 963
Produits nets sur cessions de titres non cotés	-26 628	-87 827
Total des actifs	18 237 176	18 971 880
Immobilisations financières	12 268 071	12 340 733
Titres cotés	10 607 297	10 679 959
Autres participations	1 660 774	1 660 774
Prises de participations	3 393 904	7 868 065
Cessions en coût historique	5 444 856	10 967 100
Frais sur achat et vente de titres	6 724	47 469
Dotations aux provisions sur titres cotés	123 818	268 334
Reprises sur provisions sur titres cotés	361 886	226 937
Liquidités et équivalents de liquidités	9 011	20 483

5- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Pour les sociétés dans lesquelles Placements de Tunisie détient des participations relativement significatives, les indicateurs d'activité relatifs à l'exercice 2022 et publiés en Janvier 2021, conduisent à prévoir fort probablement l'encaissement durant l'exercice 2023 des dividendes comparables à ceux de l'exercice 2022.

Cependant, compte tenu de l'incertitude qui plane sur l'évolution des cours boursiers, la plus-value attendue en 2023 peut ne pas atteindre le niveau réalisé en 2022.

Les principaux risques auxquels la société est exposée sont la chute des cours boursiers ou la baisse des dividendes distribués par les participations, ces risques sont relativement maîtrisés par :

- L'acquisition d'actions de sociétés opérant dans des créneaux porteurs, dont les cours sont relativement stables affichant une volatilité faible et la diversification du portefeuille.
- La recherche de placements qui procurent un rendement en dividende reflétant le niveau de risque encouru.

La société tentera de réaliser en 2023 un bénéfice comparable à celui de la moyenne des trois exercices précédents si les perspectives de correction du marché se confirment.

6- Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été effectué courant 2022.

Participations

1- L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle :

Il est à rappeler que Placements de Tunisie SICAF ne contrôle aucune société.

2- Les prises de participation ou aliénations :

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Achats : **9 393 906**

- SICAV RENDEMENT	3 393 904
- SAH LILA	2
- Certificats de dépôts	6 000 000

Ventes et remboursements : **(11 444 856)**

- SICAV RENDEMENT	(4 832 174)
- MONOPRIX	(612 682)
- Certificats de dépôts	(6 000 000)

ACTIONNARIAT :

1- Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote:

Il est à noter que la répartition du capital de PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF a très peu évolué en 2022. Elle se présente au 31/12/2022 comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage
* GROUPE BANQUE DE TUNISIE	556 058	55,61%
- BANQUE DE TUNISIE	379 752	37,97%
- ASTREE ASSURANCES	99 999	10,00%
- GENERALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE SICAF	25 990	2,60%
- SICAV CROISSANCE	24 477	2,45%
- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	25 840	2,58%
* GROUPE M. Med RIAHI	296 500	29,65%
* GROUPE M. Abdellatif EL FEKIH	51 218	5,12%
* Autres Actionnaires	96 224	9,62%

Aucun franchissement de seuil n'a été signalé au cours de l'année 2022.

2- Informations sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Aucune privation de droit de vote n'a été constatée. Les droits de vote s'élèvent au jour de la tenue de cette Assemblée à 1 million de droits.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à tout actionnaire ayant retiré une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

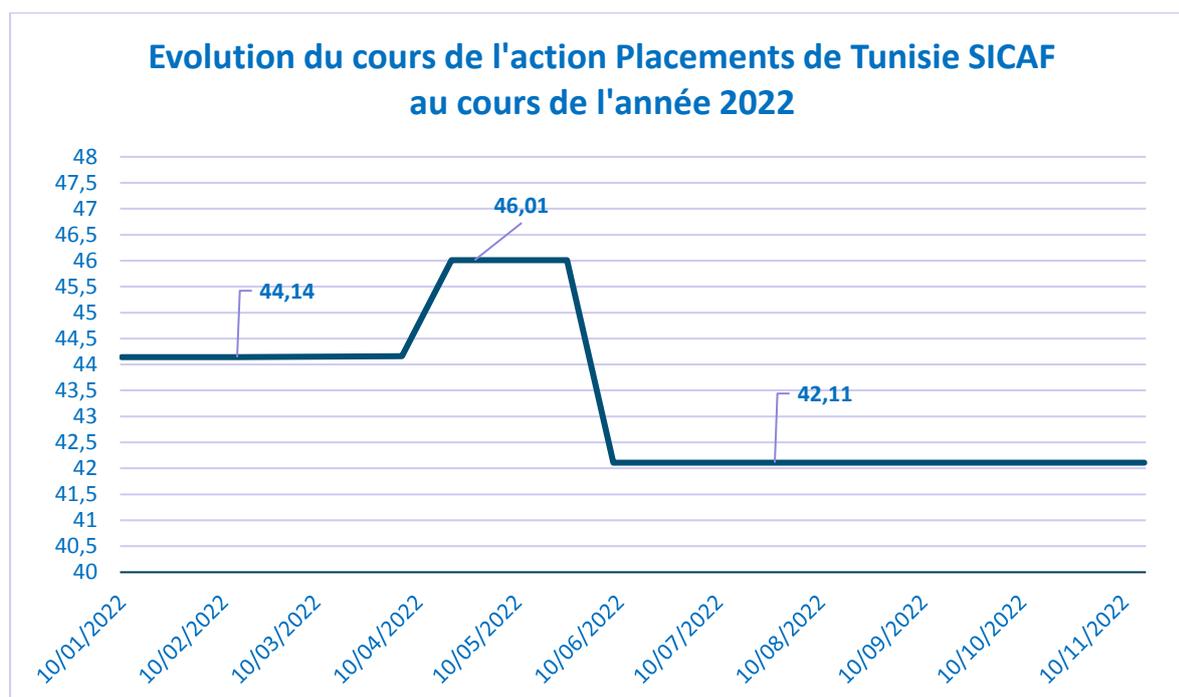
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONTROLE

INTERNE :

La Société est administrée par un Conseil composé de sept membres qui sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Compte tenu de la nature et du nombre d'opérations réalisées, l'Audit annuel du Commissaire aux comptes est souvent exhaustif.

LE TITRE EN BOURSE :



Durant l'exercice 2022, la valeur de l'action PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF a évolué entre un plancher de 42,110 Dinars et un plafond de 46,010 Dinars.

Les échanges ont porté sur 208 075 actions pour une valeur de 8 762,493 mille Dinars soit un cours moyen de 42,112 Dinars par action.

Au 31 Décembre 2022, la capitalisation boursière de la Société a été de 42 110 000 Dinars, soit une baisse de 4,6% par rapport à fin 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'article 33 des statuts stipule que « les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que de tout amortissement de l'actif social et de toute provision nécessaire ».

Sur ces bénéfices, il est alloué successivement :

- 1) 5% pour constituer la réserve légale.
- 2) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende représentant 5% du montant libéré et non remboursé des actions.
- 3) Les sommes affectées aux réserves constituées en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 4) Les sommes reportées à nouveau.

Etant donné que la réserve légale a atteint 10% du capital, il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire la répartition suivante des résultats :

Bénéfice net de l'exercice	:	3 168 627,077 D
+ Résultat reporté en 2021	:	<u>2 294 955,413 D</u>
Sous total	:	5 463 582,490 D
- Dividendes à distribuer	:	2 500 000,000 D
Report à nouveau	:	2 963 582,490 D

Le tableau d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 563
Affectations approuvées par l'AGO du 7 avril 2021					4 488 178	(4 488 178)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(4 000 000)		(4 000 000)
Résultat net de l'exercice 2021						3 956 985	3 956 985
Solde au 31 Décembre 2021	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 237 972	3 956 985	18 908 548
Affectations approuvées par l'AGO du 16 mars 2022					3 956 985	(3 956 985)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(3 900 000)		(3 900 000)
Résultat net de l'exercice 2022						3 168 627	3 168 627
Solde au 31 Décembre 2022	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 294 957	3 168 627	18 177 175

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Le conseil d'administration de Placement de Tunisie SICAF réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre la société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société.

ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE :

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2022 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Il est à rappeler que la société avait constitué en 2008 et conformément à la loi un comité d'audit permanent composé de trois administrateurs. Ce comité veille à la maîtrise des risques, la garantie de la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Par ailleurs, la société dispose d'un Comité d'investissement composé de 3 administrateurs. Son rôle est d'aider le conseil à élaborer la stratégie de la société et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la société. Après approbation par le Conseil d'un projet d'investissement ou de désinvestissement, le comité en assure également le suivi et la mise en œuvre par la Direction Générale.

PROJET DE RESOLUTIONS

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 168 627,077 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	3 168 627,077 Dinars
+ Report à nouveau	<u>2 294 955,413 Dinars</u>
Total (1)	5 463 582,490 Dinars
- Dividendes à distribuer	2 500 000,000 Dinars
- Report à nouveau	2 963 582,490 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,500 Dinars par action à partir du 11 juillet 2023.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

- 1-
- 2-

en tant qu'Administrateurs indépendants pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant qu'Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Khaled FEKIH ;
- Monsieur Selim RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

Projet de résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

Projet de résolution n°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24 000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 IILAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 18.237.176, un bénéfice net de D : 3.168.627 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 9.011.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du portefeuille titres

Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2022, de D : 12.268.071 et D : 5.003.034 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

Exhaustivité des revenus de dividendes

Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 87% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de D : 3.104.446 (cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2022.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 28 février 2023

FINOR

Walid BEN SALAH



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - ME : 048096 ILLAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté

la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 89.218.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 15 juin 2020 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radhouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 28 février 2023

FINOR

Walid BEN SALAH

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2022

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
ACTIFS		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations financières	3	12 268 071	12 340 733
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>12 268 071</u>	<u>12 340 733</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>12 268 071</u>	<u>12 340 733</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers	4	5 003 034	10 123 370
Moins : provisions		(329 360)	(567 428)
		<u>4 673 674</u>	<u>6 462 897</u>
Autres actifs courants	5	1 286 420	147 767
Liquidités et équivalents de liquidités	6	9 011	14 354
<u>Total des actifs courants</u>		<u>5 969 105</u>	<u>6 631 147</u>
<u>Total des actifs</u>		<u><u>18 237 176</u></u>	<u><u>18 971 880</u></u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		2 294 957	2 237 972
<u>Total capitaux propres</u>		<u>15 008 548</u>	<u>14 951 563</u>
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de la période		3 168 627	3 956 985
<u>Total capitaux propres</u>	7	<u>18 177 175</u>	<u>18 908 548</u>
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	60 001	63 332
<u>Total des passifs courants</u>		<u>60 001</u>	<u>63 332</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>60 001</u>	<u>63 332</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>18 237 176</u>	<u>18 971 880</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	3 104 446	3 447 573
Revenus des placements	10	104 860	877 95
Reprises sur provisions	4	361 886	226 937
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>3 571 192</u>	<u>4 552 464</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	270 924	317 931
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	123 818	268 334
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>394 742</u>	<u>586 265</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>3 176 450</u>	<u>3 966 199</u>
Charges financières		(497)	(6)
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>3 175 953</u>	<u>3 966 193</u>
Impôt sur les sociétés	13	(6 826)	(8 908)
Contribution sociale de solidarité	13	(500)	(300)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>3 168 627</u>	<u>3 956 985</u>
<u>Résultat de la période</u>		<u>3 168 627</u>	<u>3 956 985</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	4 088 650	8 735 156
Dividendes et intérêts encaissés	15	3 155 986	3 525 941
Encaissement provenant des placements (CD)	4	6 000 000	3 000 000
		13 244 636	15 261 097
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>			
Décaissements pour achats de titres	14	3 400 630	5 415 534
Distributions de dividendes	16	3 899 895	3 999 892
Décaissement provenant des placements (CD)	4	6 000 000	2 500 000
Jetons de présence	17	21 600	24 000
Autres décaissements		245 667	237 383
		13 567 792	12 176 809
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>			
		(323 156)	3 084 288
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>			
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Encaissement provenant des cessions des immobilisations financières		311 684	-
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(3 078 159)
		311 684	(3 078 159)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>			
Variation de trésorerie		(11 472)	6 129
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		20 483	14 354
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		9 011	20 483

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2022

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2022 à D : 12 268 071 contre un solde de D : 12 340 733 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	471 000	13,387	6 305 067
• MARE ALB (Ex COTUSAL)	13 924	119,262	1.660.604
• Air liquide	66 804	64,399	4 302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Air liquide DA 1/30	8	6,250	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>12 268 071</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 4 673 674, contre D : 6 462 897 à l'issu de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• SICAV - RENDEMENT	10 455	106,115	1 109 433
• Certificat de dépôt			1 000 000
• ARTES	52 418	7,176	376 174
• SFBT	27 000	16,309	440 332
• CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521
• SAH LILAS	36 004	10,130	364 723
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864
• SOTUVER	27 000	5,776	155 964
• SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	4 908	5,373	26 373
• ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533
• One Tech Holding	30 000	4,333	130 000
• UIB	10 000	12,153	121 530
• SITEX	3 682	22,451	82 664
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629
• LANDOR	2 290	8,300	19 007
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000
• SACEM	10.000	0,172	1 720
• Société TFT	1	10,000	10
			<u>5 003 034</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(329 360)
			<u>4 673 674</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2021</u>		<u>6 462 897</u>
<u>Achats</u>		9 393 906
♦ SICAV RENDEMENT	3 393 904	
♦ SAH LILAS	2	
♦ CERTIFICATS DE DEPÖT	6 00 000	
<u>Ventes et remboursement</u>		<u>(11 444 856)</u>
♦ SICAV-RENDEMENT	(4 832 174)	
♦ MONOPRIX	(612 682)	
♦ CERTIFICATS DE DEPÖT	(6 000 000)	

<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>	<u>23 659</u>
<u>Dotations aux provisions</u>	<u>(123 818)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>	<u>361 886</u>
<u>Solde au 31/12/2022</u>	<u>4 673 674</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Solde au 31/12/2021</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Solde au 31/12/2022</u>
• SITEX	60 242	662	-	60 240
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	52 388	48 329	-	100 717
• MONOPRIX	234 921	-	234 921	-
• CARTHAGE CEMENT	163 034	-	120 189	42 845
• SAH	45 123	-	6 776	38 347
• SFBT	-	70 324	-	70 324
• LANDOR	-	4 503	-	4 503
<u>Total provisions</u>	<u>567 428</u>	<u>123 818</u>	<u>361 886</u>	<u>329 360</u>

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 1 286 420, contre D : 147 767 à l'issue de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
• Etat, excédent d'impôt à reporter (voir note 13)	151 614	145 555
• Charges constatées d'avance	-	2 212
• Compte d'attente	272	272
• Produits à recevoir	1 134 806	-
<u>Total</u>	<u>1 286 692</u>	<u>148 039</u>
• Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>1 286 420</u>	<u>147 767</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2022 un solde de D : 9 011 contre D : 20 483 à la clôture de l'exercice 2021. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		2 294 957	2 237 972
	<u>Total</u>	<u>15 008 548</u>	<u>14 951 563</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	3 168 627	3 956 985
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>18 177 175</u>	<u>18 908 548</u>
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		3,169	3,957

(A) Au 31 Décembre 2022, le capital social est de D: 10 000 000 composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 563
Affectations approuvées par l'AGO du 7 Avril 2021					4 488 178	(4 488 178)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(4 000 000)		(4 000 000)
Résultat net de l'exercice 2021						3 956 985	3 956 985
Solde au 31 Décembre 2021	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 237 972	3 956 985	18 908 548
Affectations approuvées par l'AGO du 16 Mars 2022					3 956 985	(3 956 985)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(3 900 000)		(3 900 000)
Résultat net de l'exercice 2022						3 168 627	3 168 627
Solde au 31 Décembre 2022	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 294 957	3 168 627	18 177 175

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 60 001, contre D : 63 332, au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
• Etat, retenues à la source	13 781	12 692
• Etat, TCL à payer	27	4 785
• Actionnaires dividendes à payer	983	878
• Contribution sociale de solidarité	300	300
• Charges à payer	33 380	34 193
• Produits constatés d'avance	11 330	10 484
<u>Total</u>	<u>60 001</u>	<u>63 332</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2022 à D : 3 104 446, contre D : 3 447 573 en 2021.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• MARE ALB (Ex COTUSAL)	13 924	81,500	1 134 806
• ASTREE	471 000	2,800	1 318 800
• SICAV - RENDEMENT	23 660	4,879	115 437
• AIR LIQUIDE	66 804	5,500	367 422
• ARTES	52 418	0,800	41 934
• SPDIT SICAF	47 985	0,600	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	3,150	32 288
• SFBT	27 000	0,715	19 305
• ENNAKL	16 500	0,650	10 725
• SOTUVER	27 000	0,400	10 800
• UIB	10 000	0,700	7 000
• SAH LILAS	28 803	0,205	5 905
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,230	6 900
• POULINA GROUPE HOLDING	12 000	0,300	3 600
• LANDOR	2 290	0,320	733
<u>Total</u>			<u>3 104 446</u>

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Titres</u>	<u>Plus ou (moins)</u> <u>values</u>
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	6 042
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(56 329)
• Moins-values réalisées sur titres côtés	(171 113)
• Plus-values réalisées sur titres côtés	239 022
<u>Sous-Total</u>	<u>17 622</u>
• <u>Plus-values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT</u>	<u>23 659</u>
<u>Total</u>	<u>41 281</u>
• Intérêts des certificats de dépôt	63 579
<u>Total revenus des placements</u>	<u>104 860</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2022 à D : 270 924, contre D : 317 931, en 2021. Il se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
• Location	11 630	11 076
• Services extérieurs, marché financier	9 864	9 663
- CMF	1 401	
- STICODEVAM	6 083	
- BVMT	2 380	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	21 174	17 742
• Publicité, publications, relations publiques	8 034	4 856
• Frais de garde	104 312	100 047
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Impôts & taxes	7 598	26 993
• Frais de gestion Banque de Tunisie	77 588	73 843
• Frais de courtage	6 724	47 469
• Pénalités de retard	-	1 236
• Autres charges	-	1 006
<u>Total</u>	<u>270 924</u>	<u>317 931</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
• Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (cf. note 4)	<u>123 818</u>	<u>268 334</u>
Total	<u>123 818</u>	<u>268 334</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2022, s'élève à D : 6 826 contre D : 8 908 au 31 Décembre 2021. Il est déterminé comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>3 175 953</u>	<u>3 966 193</u>
<u>Réintégrations</u>		
* Provisions pour dépréciation des titres	123 818	268 334
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	5 990	-
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	56 329	133 707
* Pénalités de retard	-	1 236
* Certificats de retenue à la source non imputables	2 212	17 380
<u>Déductions</u>		
* Reprise sur provisions pour titres	<u>(361 886)</u>	<u>(226 937)</u>
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(23 659)	(5 990)
* Intérêts des certificats de dépôt ayant subi une retenue à la source libératoire	(11 062)	(86 900)
* Plus-values sur cessions des titres cotés	(239 022)	(862 860)
<u>Résultat fiscal avant déduction des dividendes</u>	<u>2 728 673</u>	<u>3 204 163</u>
* Dividendes des actions	<u>(2 728 673)</u>	<u>(3 204 163)</u>
<u>Résultat imposable</u>	-	-
<u>Impôt sur les Sociétés</u>	<u>6 826</u>	<u>8 908</u>
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>	<u>500</u>	<u>300</u>
<u>A imputer</u>		
* Excédent d'impôt antérieur	(145 555)	(154 463)
* Retenues à la source	(12 885)	-
<u>IS à reporter</u>	<u>151 614</u>	<u>145 555</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes		5 444 856
* Placements courants	5 444 856	
Moins-values réalisées sur cessions de titres		(227 442)
Plus-values réalisées sur cessions de titres		6 042
Produits à recevoir 2021		-
Produits à recevoir 2022		(1 134 806)
		<hr/>
Encaissements		4 088 650

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes		3 400 630
* Placements courants	3 393 906	
* Frais de courtage	6 724	
		<hr/>
Décaissements		3 400 630

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres-droits de propriété		3 104 446
- Intérêt des certificats de dépôt		63 579
- Produits constatés d'avance au 31.12.2021		(10 484)
- Produits constatés d'avance au 31.12.2022		11 330
- Retenue à la source / CD (20%)		(12 885)
		<hr/>
Encaissements		3 155 986

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 16 Mars 2022)		3 900 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2021		878
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2022		(983)
		<hr/>
Décaissement		3 899 895

NOTE 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Charges jetons de présence 2022	24 000
- Charges à payer 2021	3 000
- Charges à payer 2022	-
<u>Valeur brute des jetons de présence</u>	<u>27 000</u>
- Retenues à la source / JP (20%)	(5 400)
<u>Jetons de présence nets</u>	<u>21 600</u>